



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

R .F.F /Monsieur Xavier GRUZ
Directeur d'Opérations. LGV RHIN-RHONE
Branche EST ;
LA CITY. 2 Rue Gabriel Plançon
25042 BESANCON Cedex

Besançon le 30 Novembre 2010

Objet : Ligne de Devecey

Les signaux d'avertissement des trains
entrant et sortant du tunnel de St-Claude,
Le flocage des parois rocheuses par un
Matériau antibruit.

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à la réponse de la SNCF, dont vous trouverez copie ci-jointe, en ce qui concerne l'utilisation du sifflet sur la ligne de Devecey, il apparaît clairement qu'il est de votre responsabilité de mentionner expressément, dans les renseignements techniques communiqués à la SNCF, l'interdiction de l'usage du sifflet à l'entrée et à la sortie du tunnel.

Aussi, nous attendons une confirmation écrite concernant cette spécificité.

Par ailleurs, nous avons appris que des matériaux pourraient être utilisés sous forme de flocage des parois rocheuses du tunnel, afin de diminuer les nuisances sonores produites par la circulation ferroviaire.

Nous sommes surpris que cette possibilité n'ait pas été évoquée jusqu'alors et encore moins, semble-t-il, étudiée.

Cette technique devrait être beaucoup moins coûteuse qu'un mur antibruit ou que la couverture de la voie et pourrait, en partie, donner satisfaction aux riverains.

Mais il conviendrait, bien sûr, de la mettre en œuvre avant même l'ouverture de la voie.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces deux points, et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Cl Goudot.

Copie à : Mme la Président de Région

P.J.- Copie courrier SNCF du 8/11/2010